



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 55

Question orale n° 1

## Texte de la question

M. Michel Vaxes interroge Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les nuisances générées par le trafic routier de la route nationale RN 658. L'autoroute A 55 est interrompue après le franchissement du chenal de Caronte sur la commune de Martigues. Elle se prolonge ensuite vers Fos-sur-Mer, Arles et Salon par la RN 568 à quatre voies au travers des urbanisations de Martigues/Croix-Sainte et de Port-de-Bouc coupant en deux, et enclavant des quartiers de logements sociaux qui cumulent ainsi les difficultés sociales, leur éloignement des équipements publics (collèges, stades, écoles, ...) et les nuisances générées par le trafic routier (moyenne annuelle : 45 000 véhicules jours, 55 000 l'été dont plus du tiers sont des camions dont certains transportent des matières très dangereuses). La RN 568 entre Martigues et Fos-sur-Mer sur moins de 5 kilomètres de long est l'un des tronçons routiers les plus dangereux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La RN 568 est la seule voie de communication entre les complexes pétrochimiques et portuaires de Martigues et Fos-sur-Mer où plus de 20 établissements sont soumis à la directive SEVESO. Dans l'éventualité d'un accident majeur, l'acheminement rapide des secours par cette seule route s'avérerait très problématique. Le prolongement de l'A 55 est aussi une nécessité économique pour assurer la continuité autoroutière entre Marseille, le port de Fos, Salon et Arles. Il constitue à moindre coût (350 MF, le conseil général s'est déjà positionné pour un tiers) à court terme une solution de désenclavement de l'agglomération marseillaise sur l'axe méditerranéen entre l'Italie et l'Espagne. Il lui demande les mesures qu'elle envisage pour réaliser ce désenclavement.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Vaxès a présenté une question, n° 1, ainsi rédigée:

«M. Michel Vaxès interroge Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les nuisances générées par le trafic routier de la route nationale RN 568. L'autoroute A 55 est interrompue après le franchissement du chenal de Caronte sur la commune de Martigues. Elle se prolonge ensuite vers Fos-sur-Mer, Arles et Salon par la RN 568 à quatre voies au travers des urbanisations de Martigues - Croix-Sainte et de Port-de-Bouc, coupant en deux et enclavant des quartiers de logements sociaux qui cumulent ainsi les difficultés sociales, l'éloignement des équipements publics - collèges, stades, écoles... - et les nuisances générées par le trafic routier (moyenne annuelle: 45 000 véhicules par jour, 55 000 l'été dont plus du tiers sont des camions dont certains transportent des matières très dangereuses). La RN 568 entre Martigues et Fos-sur-Mer sur moins de cinq kilomètres de long est l'un des tronçons routiers les plus dangereux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La RN 568 est la seule voie de communication entre les complexes pétrochimiques et portuaires de Martigues et Fos-sur-Mer où plus de vingt établissements sont soumis à la directive Seveso. Dans l'éventualité d'un accident majeur, l'acheminement rapide des secours par cette seule route s'avérerait très problématique. Le prolongement de l'A 55 est aussi une nécessité économique pour assurer la continuité autoroutière entre Marseille, le port de Fos, Salon et Arles. Il constitue à moindre coût - 350 MF, le conseil général s'est déjà positionné pour un tiers - à court terme une solution de désenclavement de l'agglomération marseillaise sur l'axe méditerranéen entre l'Italie et l'Espagne. Il lui demande les mesures qu'elle envisage pour réaliser ce

désenclavement.»

La parole est à M. Michel Vaxès, pour exposer sa question.

M. Michel Vaxès. Ma question s'adresse en fait à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le ministre, depuis 1972, l'autoroute A 55 devant relier Marseille à la zone industrialo-portuaire de Fos reste inachevée.

Ainsi, l'accès au bassin ouest du premier port de France et la liaison entre les deux complexes industriels les plus importants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - ceux de Martigues et de Fos, qui accueillent une vingtaine d'établissements soumis à la directive Seveso - se font par la seule route nationale 568, qui constitue, en site urbain, l'axe de transit majeur assurant la desserte de Marseille.

Depuis des années, cette route à quatre voies cumule plusieurs fonctions. D'une part, elle sert au désenclavement urbain, aux déplacements de proximité, à l'accès direct des riverains, à l'accès aux plages en été, au transport collectif de voyageurs et de scolaires. D'autre part, elle sert au transit national et international, puisqu'elle offre un itinéraire alternatif crédible aux liaisons autoroutières de l'A 7 et de l'A 54 entre la région marseillaise et les régions situées à l'ouest des Bouches-du-Rhône jusqu'en Espagne.

Quantitativement, le trafic représente 45 000 véhicules par jour - pour une nationale prévue initialement pour 9 000 véhicules par jour - dont plus d'un quart de camions. En période estivale, ce sont 55 000 véhicules par jour qui traversent à plus de 100 kilomètres-heure une agglomération de près de 70 000 habitants. Ce flux est équivalent à celui de l'autoroute A 7 à Lançon et de l'autoroute A 8 à l'est d'Aix-en-Provence.

Qualitativement, ce sont plus de 2 millions de tonnes par an de produits dangereux qui circulent à quelques dizaines de mètres de deux collèges d'enseignement secondaire, de trois écoles primaires, de trois écoles maternelles, de deux gymnases et de milliers de logements sociaux et de maisons individuelles.

Ce trafic intense et dangereux provoque des nuisances insupportables pour des milliers de riverains. Il compromet la réhabilitation de trois quartiers à forte densité démographique et est à l'origine, pour les seules cinq dernières années, de cinquante-sept accidents sur seulement cinq kilomètres de trajet, accidents qui ont fait six morts, douze blessés très graves et quatre-vingt-onze blessés plus légers, soit une moyenne de neuf accidents au kilomètre, contre une moyenne départementale de 1,9 accident sur route nationale et de 0,6 sur autoroute.

Au plan économique, le développement de la zone industrialo-portuaire de Fos à moyen et à long terme et celui de l'agglomération marseillaise, engagés dans les deux projets Euroméditerranée et grand projet urbain, renforceront encore l'utilisation de cet axe, avec des augmentations probables de trafic.

La volonté partout exprimée d'ancrer Marseille, son port et la région sur un axe reliant les grandes métropoles méditerranéennes du sud de l'Europe, notamment Gênes et Barcelone, peut-elle se concevoir sans une infrastructure littorale à caractéristique autoroutière complètement achevée ?

Monsieur le ministre, la population et les élus locaux de nos villes ne peuvent plus attendre. Depuis vingt-cinq ans, la maîtrise foncière des terrains d'assiette et toutes les études nécessaires ont été réalisées. Elles ont prouvé que le prolongement de l'A 55 par le contournement autoroutier des deux communes concernées reste la solution la plus efficace, y compris sur le plan environnemental et paysager.

Prendre encore du retard dans la réalisation de ce contournement, ce serait assurément courir le risque de nouveaux accidents, ce serait prendre la responsabilité de retarder encore la mise en oeuvre des stratégies de reconquête urbaine et de réhabilitation dans de bonnes conditions de milliers de logements sociaux. Ce serait enfin freiner le développement économique de ce secteur ouest de l'étang de Berre.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, me faire connaître les dispositions que vous envisagez de prendre pour permettre le raccordement de l'agglomération marseillaise à la zone industrialo-portuaire de Fos ? En d'autres termes, êtes-vous disposé à envisager un investissement de 350 à 400 millions de francs, sachant que le conseil général des Bouches-du-Rhône est déjà prêt à s'engager à hauteur du tiers des travaux nécessaires ?

Vendredi dernier, j'animais sur ce thème une rencontre qui a réuni plusieurs centaines de participants. Avec eux, je vous remercie de la célérité avec laquelle vous voudrez bien apporter une solution à ce problème urgent.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, je suis tout à fait conscient des problèmes graves que vous soulevez et je comprends donc le sens de votre démarche. Certains quartiers de Martigues et de Port-de-Bouc se trouvent en effet aujourd'hui éloignés des équipements publics et des lieux d'activité, éloignés du coeur de ces villes.

La vie des riverains est fortement perturbée par le bruit et la pollution créés par un trafic routier qui a tendance à

augmenter, notamment pendant chaque période estivale, et s'accompagne de l'insécurité dont vous avez parlé. Nous sommes donc confrontés à un vrai problème, que vous avez raison de souligner avec force et auquel nous devons trouver des solutions sérieuses. Il convient, par conséquent, d'envisager et d'étudier dès maintenant les solutions propres à améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur cet axe et de travailler à rétablir des conditions de vie normales pour les populations qui vivent à proximité.

Cependant, vous le savez, aucune inscription n'a été prévue à cet effet à l'actuel contrat de plan entre l'Etat et la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Il nous faut donc aujourd'hui penser complètement ce projet et le faire globalement, en prenant en compte l'ensemble des problèmes posés, comme vous l'avez fait. Il s'agit de se projeter dans l'avenir et de mettre en cohérence l'ensemble des liaisons routières et autoroutières de votre région.

C'est ainsi que je vous confirme que le projet de contournement de Port-de-Bouc est actuellement examiné par mes services, qui s'emploient à l'étudier en cohérence avec les perspectives d'aménagement de la RN 568 entre Arles et Martigues et avec les études menées pour l'amélioration de la liaison entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence.

Ces études devront, d'ailleurs, tenir compte des orientations qui seront fixées à la suite de la révision de la loi sur l'aménagement et le développement du territoire, entreprise par ma collègue ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Inscrivant mon action au ministère de l'équipement, des transports et du logement dans une démarche de concertation, je souhaite qu'une information des élus et des responsables socio-économiques soit assurée par mes services dès qu'ils auront rassemblé les éléments des études en cours, afin notamment de présenter la problématique d'ensemble de l'aménagement de la RN 568 et de la desserte du port de Fos-sur-Mer.

En effet, si je considère qu'en toutes circonstances l'avis des experts est indispensable, il doit néanmoins être croisé avec les réflexions et les propositions des usagers et des élus.

Je puis donc vous assurer que les élus locaux concernés et vous-même serez associés à la mise au point des projets routiers et autoroutiers qui concernent directement l'avenir économique et social de votre région.

J'ai également demandé que l'ensemble de ces études aboutissent dans des délais compatibles avec la préparation du prochain Plan, car il importe que les projets soient prêts pour les négociations relatives à la signature du prochain contrat de plan entre l'Etat et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Je vous confirme donc, monsieur le député, ma volonté de travailler à ce que ces projets trouvent leur aboutissement dans la concertation et dans les meilleurs délais.

M. le président. La parole est à M. Michel Vaxès.

M. Michel Vaxès. Monsieur le ministre, je vous remercie des précisions que vous venez d'apporter et de l'engagement que vous avez pris d'examiner le plus rapidement possible ce dossier.

Je voudrais toutefois préciser que pour convaincre l'Etat, la commune dont je suis le maire s'est engagée, il y a un an, avec la direction départementale de l'équipement, à faire réaliser quatre études, dont nous avons supporté la moitié du coût. Ces études concluent au contournement.

Je sais bien que, malheureusement, l'inscription de ce contournement ne figure pas au Plan, non pour des raisons d'analyse objective de la réalité mais pour des raisons essentiellement de stratégie politicienne. Je regretterais toutefois que nous ne prenions encore du retard, car ce retard ne pourra, malheureusement, que se traduire que par de nouvelles victimes et de nouvelles difficultés.

J'ajoute que les aménagements successifs et continuels de la nationale 568 depuis vingt-cinq ans ne contribuent pas à résoudre le problème mais, au contraire, à en retarder la solution.

Je souhaiterais que toutes les considérations que j'ai évoquées soient prises en compte pour trouver des solutions qui permettent d'apporter une réponse au problème dans les délais les plus courts possible.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, je comprends parfaitement votre réaction. Vous avez eu raison de souligner ce qui s'est passé durant de trop longues années. Pour ma part, je propose que, dans la concertation - et, cette fois-ci, il ne s'agit pas de faire des promesses de caractère politicien ou électoraliste - nous puissions prendre des décisions conformes à l'intérêt de votre ville ainsi qu'à ceux de l'ensemble de la région, et engager les travaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vaxès](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée le :** 1er octobre 1997, page 3555

**Réponse publiée le :** 8 octobre 1997, page 3661

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er octobre 1997